

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

24 AVR. 2019

DIVISION MONS
Greffe

Réser
au
Monit
belg



19060650

N° d'entreprise : 0564.792.990

Dénomination

(en entier) : CAROLO CONTAINER

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chaussée du Pont du Sart 232, 7110 Houdeng-Aimeries, Belgique

Objet de l'acte : Extrait de l'acte de démission -gérants

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12.04.2019

1. Démission de Monsieur Balaagaou Samir de son mandat de gérant

L'assemblée générale prend connaissance de la déclaration de Monsieur Balaagaou Samir de sa décision de démissionner de son mandat de gérant. L'assemblée générale prend également connaissance de la déclaration de Mr Balaagaou qu'il n'y a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune opération donnant lieu à un conflit d'intérêt entre le gérant et la société, tel que décrit à l'article 259/260 du Code des sociétés. Le gérant Mr Balaagaou déclare également à l'assemblée générale qu'au cours de l'exercice écoulé, une rémunération de 3.000 € lui a été attribuée, pour les prestations effectuées par lui. Après délibération et exercice de son droit d'interpellation, l'assemblée générale approuve la démission de Mr Balaagaou, effective dès ce jour. Cette décision est prise à l'unanimité. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à Mr Balaagaou pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'à ce jour. Cette décision est prise à l'unanimité.

2. Divers

La compétence de gestion est reprise par le gérant Mr Yarol Ugur. Il est également précisé que Mr Balaagaou cède ce jour les 5 parts sociales en sa possession à Monsieur Yarol Ugur. Après la signature du présent PV, de la liste des présences et du registre des parts il n'aura plus aucun lien avec la société.

YAROL Ugur, Gérant

YAROL UGUR

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2019 - Annexes du Moniteur belge